

Formulaire d'Inscription au VIDE TA

CHAMBRE Dimanche 29 novembre 2026

Horaires d'ouverture au public : 10h à 18h

Installation des exposants : à partir de 8h30

Salle Georges Barrois : 20-24 rue des Hautes Bornes 77690 Montigny sur Loing

Date limite d'inscription : 22 novembre 2026

Je soussigné(e),

Nom : Prénom Né(e)
leà Département : Ville : Adresse :
..... CP
..... Ville Tél.
..... Email :
Titulaire de la pièce d'identité N°
Délivrée le par

Conditions de réservation :

Table de 1.80m (fournie par l'organisateur) : 7€

Je réserve :..... table(s) de 1.80m à 7€ l'unité soit un total de :€

Je joins un chèque d'un montant de :€

Païement à la réservation par chèque (uniquement) à l'ordre de l'APEML

Le dossier doit être retourné complet :

- bulletin d'inscription daté et signé,
- règlement du vide ta chambre signé précédé de la mention «lu et approuvé»,
- attestation sur l'honneur
- chèque à l'ordre de l'APEML

A réception du dossier complet, vous recevrez un mail validant votre inscription.

Le dossier est à retourner : A l'adresse suivante : Ingrid HAUTECOEUR APEML

12, rue des Evangiles

77690 Montigny sur Loing

Soit être déposé dans la boîte aux lettres de l'APEML située entre les 2 écoles au 25 rue des cormiers 77690 Montigny sur Loing

A..... le.....

Signature

BUVETTE

Nous proposons une restauration rapide sur commande obligatoirement : *indiquez le nombre souhaité* (prix du sandwich : 3,50€)

Sandwich jambon fromage (jambon, beurre, Leerdammer)

Sandwich thon crudités (thon, salade, tomates, concombres, mayonnaise)

Sandwich fromage (salade, coulommiers)

Buvette softs, eau, gâteaux, crêpes sur place (pas de commande nécessaire)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Vente au déballage organisée par l'APEML, à Montigny sur Loing, le 29 novembre 2026,

Je soussigné(e),

Nom..... Prénom.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce) - de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à Le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

REGLEMENT du « Vide ta chambre »



Dimanche 29 novembre 2026 de 10h à 18h

1. L'association des parents d'élèves de Montigny sur Loing organise le "Vide ta chambre". Cette manifestation est ouverte aux familles : adultes responsables du stand et enfants de plus de 3 ans.
2. Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : 10h-18h. Les exposants pourront s'installer à partir de 8h30 le jour de la manifestation.
3. Le « Vide ta chambre" se déroule dans le gymnase, salle Georges Barrois situé au 20-24 rue des Hautes Bornes 77690 Montigny sur Loing.
4. Date limite d'inscription : 22 novembre 2026
5. L'inscription ne sera validée qu'à réception de votre paiement et du dossier complet daté et signé. Règlement par chèque uniquement à l'ordre de l'APEML.
6. Prix de la table d'1m80 + 2 chaises : 7€. Les tables et chaises sont disponibles sur place.
Pas de possibilité d'apporter sa table.
Un portant à vêtements pourra être installé sans supplément de coût. Merci de prévenir si vous venez avec un portant. Le portant n'est pas fourni, veuillez venir avec le vôtre.
7. Les exposants pourront vendre uniquement des jeux, des jouets, du matériel sportif et de loisirs, des articles de puériculture ainsi que des livres, CD, DVD pour enfants et des vêtements, chaussures pour bébés, enfants, adolescents de 0 à 16 ans
8. Le dimanche matin, il sera demandé à tous les exposants et accompagnateurs à leur arrivée, de se présenter auprès du responsable de l'événement dans le hall d'entrée du gymnase. Après enregistrement et signature du registre, un emplacement leur sera attribué.

9. Les exposants ont la responsabilité de leur stand tant du point de vue de la sécurité que de la gestion.
10. Le stand sera tenu par chaque famille : la présence d'un adulte responsable est obligatoire sur chaque stand, avec ou sans enfants. En aucun cas un enfant ne pourra rester seul sur un stand. Les enfants présents sont sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte accompagnateur.
11. Les exposants seront priés de respecter leur emplacement tant au niveau du numéro que de celui de sa délimitation.
12. Le rangement se fera de 18h à 19h. Si toutefois les exposants souhaitent partir plus tôt, il est nécessaire de prévenir les organisateurs.
13. Nous demandons à tous les participants du vide ta chambre de respecter les lieux et de les laisser propres.
14. Les organisateurs ne sont en aucun cas responsables, le cas échéant, de la casse ou du vol engendré au cours du vide ta chambre.
15. Les accès d'urgence doivent rester dégagés durant toute cette journée.
16. Le présent règlement est à signer avec la mention "lu et approuvé" par l'exposant.
17. Ce règlement sera affiché à l'entrée du gymnase.
18. Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement, dans le cas contraire, leur inscription ne pourra pas être prise en compte l'année suivante.

A Montigny sur Loing, le

Signature

Précédée de la mention "lu et approuvé"